

Essaïd TAIB

Professeur à l'ENA d'Alger

DROIT

de la **FONCTION**

PUBLIQUE

D

851

EDITION-DISTRIBUTION HOUMA



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1: LE CADRE GENERAL	19
SECTION 1 : LE SYSTEME ALGERIEN DE FONCTION PUBLIQUE	19
<i>Par. 1 : L'option pour une fonction publique fermée</i>	19
<i>Par. 2 : Le champ d'application de la fonction publique</i>	23
I : Les secteurs d'activités	24
II : Le personnel de la fonction publique	26
1 : Le fonctionnaire	26
2 : Les agents hors statut	28
<i>Par. 3 : Les sources du droit de la fonction publique</i>	37
I : Les principes généraux du droit	38
II : La Constitution	39
III : La loi	40
IV : La réglementation	43
V : La jurisprudence	44
VI : Le droit du travail	45
<i>Par. 4 : Les structures de la fonction publique</i>	46
I : Le poste de travail	47
II : L'emploi	49
III : Le corps	50
IV : Le grade	53
1 : Le rejet formel de la distinction entre le grade et l'emploi	54
2 : Le maintien effectif de la séparation du grade et de l'emploi	55
3 : La classe	56
SECTION 2 : L'ORGANISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	58
<i>Par. 1 : Les organes de la fonction publique</i>	58
I : La Direction générale de la fonction publique	59
1 : La position institutionnelle	59
2 : Attributions	60
II : L'inspection de la fonction publique	65

1 : La fonction de contrôle	66
2 : La fonction d'assistance	66
3 : La fonction de gestion	67
III : La fonction publique au sein de l'administration	68
IV : Le contrôleur financier	71
<i>Par. 2 : Les effectifs de la fonction publique</i>	72
I : La progression des effectifs	73
1 : Pendant la colonisation	73
2 : Depuis l'indépendance	75
II : Structure des effectifs	79
1 : Par type d'administration	79
2 : Par secteur d'activité	81
3 : Par catégorie juridique	81
4 : Par âge	82
5 : Par niveau de qualification	83
III : La féminisation de la fonction publique	86
1 : L'effectif féminin global	87
2 : Par type d'administration	88
3 : Par secteur d'activité	89
4 : Par catégorie juridique	90
5 : Par niveau de qualification	90
6 : La femme dans la haute fonction publique	91
<i>Par. 3 : Les différents types de statuts</i>	93
I : Le statut général	94
II : Le statut type du secteur d'activité	96
1 : Le secteur d'activité	96
2 : Le statut type	97
III : Le statut autonome	99
IV : Le statut spécial	100
V : Le statut particulier	100
CHAPITRE 2 : LA CARRIERE	103
SECTION 1 : LE RECRUTEMENT	103
<i>Par. 1 : Les conditions d'accès à la fonction publique</i>	104

I : Les conditions de fond	104
1 : L'âge	105
2 : L'aptitude physique	106
3 : La nationalité	107
4 : Les droits civiques	107
5 : La moralité	108
6 : Le service national	109
7 : La guerre de libération nationale	110
8 : La qualification	110
II : Les conditions de forme	111
III : Le principe d'égalité	112
<i>Par. 2 : Les modalités de recrutement</i>	113
I : Le concours	114
1 : Les différentes catégories de concours	114
2 : L'organisation du concours	115
II : Les exceptions au concours	119
1 : L'examen professionnel	120
2 : Le recrutement direct	121
3 : La promotion interne	124
4 : L'intégration	124
5 : Les dérogations exceptionnelles	125
III : L'ouverture de postes budgétaires	127
<i>Par. 3 : L'entrée en fonction</i>	128
I : La période d'essai	129
II : La confirmation	130
III : La nomination	131
IV : L'affectation	133
V : L'installation	133
SECTION 2 : LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE	134
<i>Par. 1 : Le système de notation</i>	135
I : La procédure de notation	136
1 : Le notateur.	136
2 : La périodicité de la note	138
3 : La communication de la note.	138

II : L'évaluation du fonctionnaire.	139
1 : Les critères de notation et d'appréciation	139
2 : Le barème de notation	142
<i>Par. 2 : L'avancement d'ancienneté</i>	144
I : Le processus d'avancement dans l'ancienneté	145
II : La valorisation de l'ancienneté	146
III : La sauvegarde de l'ancienneté	148
IV : La bonification de l'ancienneté	149
<i>Par. 3 : La promotion</i>	151
I : Les modalités de promotion	152
1 : La promotion par concours ou examen professionnel.	152
2 : La promotion au choix	155
3 : La promotion sur titre	157
4 : La promotion exceptionnelle	157
II : La procédure de promotion	158
1 : Le tableau d'avancement	159
2 : La liste d'aptitude	160
III : La nature de la promotion	161
1 : La promotion dans un grade	162
2 : La promotion dans un poste supérieur	163
3 : Le reclassement	165
SECTION 3 : POSITIONS, MUTATION, AFFECTATION	166
<i>Par. 1 : Les positions</i>	166
I : L'activité	167
II : Le détachement	168
1 : Les différents types de détachement	169
2 : La situation du fonctionnaire détaché	170
3 : La gestion du détachement	171
III : La mise en disponibilité	172
IV : Les positions propres aux titulaires d'une fonction supérieure	174
1 : La position hors cadre	175

2 : Le congé spécial	176
<i>Par. 2 : La mutation</i>	177
<i>Par. 3 : L'affectation et la réintégration</i>	179
I : L'affectation	179
II : La réintégration	180
SECTION 4 : LA CESSATION DEFINITIVE DE FONCTION	181
<i>Par. 1 : La démission</i>	181
<i>Par. 2 : La révocation</i>	183
<i>Par. 3 : Le licenciement</i>	183
I : L'abandon de poste	184
II : L'inaptitude physique	185
III : L'insuffisance professionnelle	185
<i>Par. 4 : Le dégagement des cadres</i>	187
<i>Par. 5 : L'admission à la retraite</i>	188
1 : Les cas d'admission à la retraite	188
2 : Les conditions d'admission à la retraite	189
3 : Le montant de la pension de retraite	190
4 : La retraite anticipée	191
CHAPITRE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS	DU
FONCTIONNAIRE	195
SECTION 1 : LES DROITS DU FONCTIONNAIRE	196
<i>Par. 1 : Les droits professionnels</i>	196
I : Les droits statutaires	196
II : Les droits sociaux	198
III : La protection du fonctionnaire	200
1 : La faute de service	200
2 : La faute personnelle	202
<i>Par. 2 : Le droit à la participation</i>	205
I : Le conseil paritaire de la fonction publique	207
II : La commission paritaire	209
1 : L'organisation de la commission paritaire	210
2 : La composition de la commission paritaire	211
3 : Le fonctionnement de la commission paritaire	213

4 : Les attributions de la commission paritaire	214
III : La commission des administrateurs principaux et conseillers	216
<i>Par. 3 : Le droit de grève</i>	218
I : Les limitations au droit de grève	220
1 : Les limitations légales	221
2 : Les limitations réglementaires	223
3 : Les limitations judiciaires	223
II : La situation du fonctionnaire en grève	224
III : La résolution du conflit	225
1 : La phase de conciliation	225
2 : La médiation	227
3 : Le déclenchement de la grève	228
4 : L'arbitrage	229
<i>Par. 4 : Le droit à la formation</i>	230
I: Les droits du fonctionnaire en matière de formation	231
II : Les types de formation	235
III : La gestion de la formation	236
<i>Par. 5 : Les droits liés à la citoyenneté</i>	239
I : Les libertés individuelles	240
1 : Le droit d'être éligible	241
2 : L'adhésion à un parti politique	243
3 : La liberté de circuler	244
4 : La liberté de conscience	245
5 : La liberté d'opinion	245
II : Les libertés collectives	246
1 : La liberté d'association	247
2 : La liberté de réunion	247
3 : La liberté de manifestation	248
4 : La liberté syndicale	248
SECTION 2 : LES OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE	254
<i>Par. 1 : Les obligations liées à la fonction</i>	255
I : Occuper l'emploi à titre personnel	255

II : Exercer la fonction de manière permanente	256
III : Se consacrer exclusivement à la fonction	257
IV : L'obligation de résidence	259
<i>Par. 2 : Les obligations liées au principe de légalité</i>	259
I : Le respect de la légalité	259
II : Le devoir d'obéissance	260
<i>Par. 3 : L'obligation de réserve</i>	261
I : L'obligation de réserve liée au comportement	262
1 : L'obligation de dignité	262
2 : L'obligation de désintéressement	263
3 : L'obligation de discrétion professionnelle	267
II : L'obligation de réserve liée à l'expression	270
1 : L'obligation de neutralité et d'impartialité	270
2 : L'obligation de loyauté	272
III : L'obligation de réserve et le décret exécutif n° 93-54	281

CHAPITRE 4 : LA REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE 285

SECTION 1 : LA REMUNERATION PRINCIPALE 287

<i>Par. 1 : Le système de rémunération</i>	287
I : Le salaire de base	287
II : Le salaire de poste	289
III : Le salaire global	289
<i>Par. 2 : Les caractéristiques du traitement</i>	290
I : La règle du service fait	290
II : La règle du non-cumul	291
<i>Par. 3 : La détermination du salaire de base</i>	292
I : La cotation du poste de travail	292
II : Le classement du poste de travail	293
1 : La catégorie	294
2 : La section	297
3 : L'indice	298
4 : Le positionnement dans une grille indiciaire	299

SECTION 2 : LA REMUNERATION ACCESSOIRE	302
<i>Par. 1 : Les indemnités liées au poste de travail (ou au corps)</i>	303
I : L'indemnité de sujétion spécifique	303
II : L'indemnité de nuisance	305
III : L'indemnité de travail posté	306
IV : L'indemnité forfaitaire de service permanent (IFSP)	306
<i>Par. 2 : Les indemnités liées à l'agent</i>	307
I : L'indemnité d'expérience professionnelle (IEP)	308
II : Les indemnités représentatives de frais	309
III : Les primes de rendement	309
1 : La prime de rendement individuel	310
2 : La prime de rendement collectif	312
<i>Par. 3 : Les apports au traitement</i>	313
I : L'indemnité complémentaire de revenu (ICR)	314
II : L'indemnité de zone	315
III : Les indemnités à caractère géographique	316
IV : Les indemnités à caractère social	318
<i>Par. 4 : Les avantages en nature</i>	319
CHAPITRE 5 : LE REGIME DISCIPLINAIRE	323
SECTION 1 : LA FAUTE DISCIPLINAIRE	323
<i>Par. 1 : La notion de faute</i>	324
I : Faute de service et faute personnelle	324
II : La classification des fautes	325
1 : Les fautes du premier degré	326
2 : Les fautes du second degré	327
3 : Les fautes du troisième degré	327
SECTION 2 : LA SANCTION DISCIPLINAIRE	334
<i>Par. 1 : Définition de la sanction disciplinaire</i>	334
I : Sanction disciplinaire et mesure administrative	335
II : Sanction disciplinaire et sanction pénale	336
1 : La sanction pénale laisse libre l'administration	336

2 : La sanction pénale lie l'administration	337
3 : Les effets de la décision pénale sur la sanction disciplinaire	338
III : Caractéristiques de la sanction disciplinaire	339
<i>Par. 2 : La classification des sanctions</i>	340
I : Les sanctions du premier degré	340
II : Les sanctions du second degré	341
III : Les sanctions du troisième degré	341
<i>Par. 3 : L'effacement de la sanction</i>	343
I : L'effacement de droit commun	343
II : L'amnistie	345
SECTION 3 : LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE	347
<i>Par. 1 : L'action disciplinaire</i>	347
I : La constatation de la faute	348
II : La suspension	349
1 : Définition	349
2 : Les effets de la suspension	352
III : L'enquête administrative	353
IV : Le prononcé de la sanction disciplinaire	354
<i>Par. 2 : Les recours contre les sanctions disciplinaires</i>	357
I : La saisine du conseil de discipline	357
1 : La composition du conseil de discipline	358
2 : La compétence du conseil de discipline	358
3 : Les délais de saisine	359
4 : Le fonctionnement du conseil de discipline	360
II : L'appel devant la commission de recours	362
III : Le recours administratif	364
<i>Par. 3 : Les garanties disciplinaires</i>	365
I : Accordées au fonctionnaire	366
1 : L'information du fonctionnaire	367
2 : La motivation de la décision	369
3 : La communication du dossier	370
4 : Le droit à la défense	372
II : Accordées aux agents hors statut	374

SECTION 4 : LE CONTROLE JURIDICTIONNEL	376
<i>Par. 1 : La recevabilité du recours</i>	377
I : L'intérêt pour agir	377
II : La qualité pour agir	379
<i>Par. 2 : Les cas d'ouverture du recours juridictionnel</i>	380
I : Le recours en annulation	380
1 : La nature de la décision	380
2 : L'auteur de la décision	381
3 : Le vice de forme	382
4 : Le détournement de pouvoir et de procédure	382
II : Le recours en réparation	383
<i>Par. 3 : Les pouvoirs du juge</i>	383
I : L'étendue du pouvoir d'appréciation	384
1 : L'appréciation du contexte de prise de la sanction	384
2 : La proportionnalité de la sanction	385
II : Les effets du jugement	386
1 : La réintégration	386
2 : La reconstitution de la carrière	387
3 : La réparation du préjudice	389
4 : La prise d'une nouvelle sanction	391